

## **PROTOCOLE SANITAIRE DU JCH**

### **Accès au Dojo au sein du complexe sportif Yannick Serré d'Herbignac**

L'accès au dojo est soumis au Pass Sanitaire pour les adhérents, pratiquants, parents, visiteurs ou spectateurs à compter du:

- 30 août 2021 pour les plus de 18 ans
- 30 septembre 2021 pour les 12 - 17 ans

### **Pour les inscriptions :**

- Port du masque obligatoire dès l'entrée dans le complexe
- Gel à disposition
- Distanciation physique nécessaire
- Avoir son stylo personnel et son dossier complet

### **Avant les cours :**

- Prise de température si supérieure à 38°C (toux, fièvre...) ne pas venir en cours
- Port du masque (à partir de 11 ans) dès l'entrée du portail du complexe sportif jusqu'au tatami
- Arriver en kimono (les vestiaires seront fermés)
- Les parents déposent l'enfant à l'entrée de la salle océane
- Un parcours fléché sera mis en place dans le couloir
- Aucun parent/accompagnant n'est autorisé à entrer dans le dojo sauf les référents (2 parents volontaires)
- Lavage des mains et des pieds au gel hydro alcoolique avant de monter sur le tatami

### **Pendant les cours :**

- Pas d'enfant autorisé à sortir du dojo une fois le cours débuté (aller aux toilettes avant le cours, se munir d'une bouteille d'eau suffisante pour le cours)
- Le port du masque est possible pendant la pratique si le pratiquant le souhaite
- Cours limités à 20 pratiquants plus l'encadrant sur le tatami

### **Après les cours :**

- Un parcours fléché sera mis en place dans le couloir
- Le pratiquant veillera à laver son judogi

### **Pour les encadrants :**

- Pas de prêt de kimono pour les essais
- Aération de la salle au maximum par les portes de secours
- Tenir un registre des présents (élèves/accompagnants/dirigeants) pendant les cours • Désigner 1 voire 2 responsables covid par cours
- Nettoyer le tapis entre chaque cours (encadrants, référents)
- Séances réduites de 10 à 15 mn pour permettre de nettoyer entre chaque cours